



## **Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 2023-550 – Relatif à la démolition d'immeubles**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a présenté, le projet de règlement intitulé : Règlement n°2022-550 – Relatif à la démolition d'immeubles.

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est touché par ce règlement.

Ce règlement vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique qui aura lieu **le lundi 6 mars à 19h00** à la salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley (85 de la Grand-Rue).

Cette consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie, sis au 35 chemin de North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, CE 7 février 2023.

Marc Marin  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, résident à Sherbrooke, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 7 février 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne certificat en ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mil vingt-trois.

---

**Marc Marin**  
**Directeur général et greffier-trésorier**